



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aides et prêts

Question écrite n° 12475

Texte de la question

M Dominique Dupilet rappelle à M le ministre de l'agriculture et de la forêt, l'extrême importance que revêtent les prêts bonifiés destinés à l'agriculture, pour l'installation des jeunes agriculteurs et la modernisation des exploitations. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures que compte prendre son ministère afin d'augmenter le montant de ces prêts du fait du rôle primordial qu'ils occupent dans le financement de l'agriculture.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a toujours eu conscience de l'intérêt que revêtent les prêts bonifiés destinés à l'installation des jeunes agriculteurs ainsi qu'à la modernisation des exploitations et en particulier les prêts destinés aux CUMA dont le rôle de rationalisation des investissements et de réduction des coûts de production est éminemment reconnu. Ainsi, pour ce type de prêts face à l'allongement excessif des délais de réalisation constaté à la fin de l'année 1988, le Gouvernement a mis en place en 1989 les moyens nécessaires pour résorber les files d'attente anormales accumulées l'an dernier. C'est ainsi que les quotas provisoires, retenus en attendant la fixation de l'enveloppe des prêts bonifiés pour 1989, ont été augmentés de 50 p 100 par rapport à la référence de 1988, ceci par dérogation aux règles de simple reconduction pratiquées dans ces circonstances. Les montants définitifs des enveloppes de prêts bonifiés étant désormais arrêtés pour 1989, il peut être constaté globalement une hausse substantielle (7,8 p 100) des crédits par rapport à l'enveloppe initiale de 1988. À titre indicatif, les enveloppes destinées aux jeunes agriculteurs, aux CUMA et aux prêts spéciaux d'élevage sont en hausse respectivement de 8,7 p 100, 55, 5 p 100 et 14,3 p 100. L'effort de la collectivité pour ce type de prêts est donc incontestable. De plus, l'actualisation des modalités de répartition des contingents alloués aux caisses régionales de crédit agricole mutuel devraient permettre le retour à une situation normale dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12475

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 1973